

Situation des crèches associatives

La FEHAP lance un appel urgent à l'action pour pérenniser les 285 crèches qu'elle représente

Alors que la petite enfance a été décrétée comme priorité par le gouvernement, les crèches associatives font face à une situation financière alarmante, ce qui menace non seulement leur pérennité, mais aussi la qualité de l'accueil des jeunes enfants, compromettant ainsi l'équilibre social de nombreux territoires.

Le constat : un système de garde à bout de souffle

Dans son discours de janvier 2022, le président de la République a reconnu que le système français d'accueil de la petite enfance est "à bout de souffle". Malgré des investissements à hauteur de 15 milliards d'euros et des annonces ambitieuses, les résultats demeurent insuffisants : près de 200 000 places manquent et plus de 160 000 parents ne peuvent reprendre leur travail faute de solutions de garde. Emmanuel Macron a affirmé que l'objectif de créer 30 000 places de crèches serait loin d'être atteint, avec seulement la moitié de ces places réellement ouvertes.

Les crèches associatives : un maillon fragile du système

Les crèches associatives, qui assurent une grande partie de l'accueil des jeunes enfants sont particulièrement exposées à cette situation. Déjà fragilisées par une inflation galopante et des coûts de fonctionnement en constante augmentation, elles font face à une pression financière intense depuis l'extension du Ségur. L'accord sur la revalorisation des salaires des professionnels de la petite enfance, bien qu'indispensable, a entraîné des surcoûts conséquents pour les établissements non lucratifs.

L'enquête menée par la FEHAP auprès de ses adhérents révèle que **84 % des crèches associatives anticipent un déficit pour 2024 et 2025**. Les collectivités locales, quant à elles, restent insuffisamment engagées : seules **10 communes** financent intégralement les surcoûts liés au Ségur, laissant un reste à charge considérable pour les crèches.

Un appel à la mobilisation

La FEHAP alerte sur l'urgence de préserver les crèches associatives et demande une intervention immédiate des autorités publiques. Sans un soutien financier accru, notamment

Contact presse

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles – maryse.dewever@fehapa.fr 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

de la part des collectivités locales, ces structures risquent de réduire leurs capacités d'accueil, voire de fermer leurs portes, fragilisant ainsi des milliers de familles et d'enfants.

Il est indispensable que les collectivités prennent en charge, de manière pérenne, les surcoûts supplémentaires liés au Ségur. Pour Charles Guépratte, directeur général de la FEHAP : « Il faut mettre en œuvre une politique claire et cohérente pour l'avenir de l'accueil de la petite enfance : l'État et les collectivités locales doivent travailler ensemble pour construire un système de garde d'enfants plus juste et plus équitable pour toutes les familles. »

L'avenir des crèches associatives : un enjeu de société

Les crèches associatives représentent un pilier essentiel du maillage territorial, garantissant un accueil de qualité dans le respect de valeurs d'inclusion et de mixité sociale. Elles sont un acteur clé de l'éducation des jeunes enfants et du lien social.

La FEHAP appelle donc à une mobilisation urgente pour préserver l'avenir de ces établissements, afin que les familles puissent continuer à bénéficier d'un service de qualité, adapté aux besoins de la société.

A propos de la FEHAP

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, rassemble plus de 5 700 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance ... emploient près de 368 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'ESS. Sa souplesse, alliant gestion privée et service public, place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées. www.fehap.fr

Contact presse

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles – maryse.dewever@fehap.fr 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30